

Fortis Luxembourg Finance émet un nouvel emprunt structuré: EMERGING GROWTH NOTE 2

**FLASH
INVEST**
juillet 2009

Document promotionnel



**BNP PARIBAS
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

Emprunt structure



6 ans



Remboursement à 100% de la valeur nominale à l'échéance



Profil défensif à dynamique



Précompte mobilier de 15%

Panier des 20 actions

Entreprise	Secteur
ABB Ltd	Equipement industriel
Alstom SA	Énergie
ArcelorMittal	Industrie
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA	Finance
Barrick Gold Corporation	Or
Carterpillar Inc.	Industrie
China Shipping Development Co Ltd	Transport maritime
Heineken NV	Brasserie
Infineon Technologies AG	Semi-conducteurs
Lafarge SA	Matériaux de construction
L'Oréal SA	Produits cosmétiques
Lukoil	Pétrole & Gaz
LVMH	Produits de luxe
Monsanto Company	Produits agricoles
Rio Tinto plc	Industrie minière
Siemens AG	Équipements électroniques
Telefonica SA	Télécoms
Unilever NV	Consommation
United Technologies Corp.	Haute technologie
Vale SA	Industrie minière

Les pays émergents deviennent le principal moteur de la croissance économique mondiale. Mais comment bénéficier de cette croissance dynamique sans s'exposer aux aléas de marchés encore peu connus et hautement volatils ? En optant pour des entreprises internationales solides et réputées, déjà bien implantées dans ces économies en pleine croissance. Mais pour l'investisseur défensif, il y a mieux encore...

D'une durée de 6 ans, l'EMERGING GROWTH NOTE 2 est un nouvel emprunt structuré émis par Fortis Luxembourg Finance qui permet à l'investisseur prudent d'exploiter les perspectives de croissance des marchés émergents d'une manière originale tout en sachant son **capital protégé à l'échéance**.

L'EMERGING GROWTH NOTE 2 associe son rendement final aux évolutions de **20 actions de sociétés internationales, largement positionnées sur les marchés émergents** mais suffisamment diversifiées pour ne pas en être totalement dépendantes. Bien connues des investisseurs, ces actions présentent en outre actuellement des valorisations attrayantes suite à la baisse généralisée des marchés boursiers frappés par la crise économique et financière.

Pour donner lieu à un **coupon annuel de 6% (brut)**, les 20 actions du panier ne devront pas réaliser des exploits. Elles pourront même se permettre de baisser, à condition qu'aucune d'entre elles ne perde plus de 30% par rapport à son niveau de départ, fixé le 18 août 2009.

L'équilibre entre recherche du rendement et contrôle du risque

Le montant de chacun des **5 premiers coupons annuels** est associé aux évolutions individuelles des 20 actions du panier.

- Si aucune des 20 actions n'a perdu plus de 30% par rapport à son niveau de départ, fixé à l'émission, le coupon annuel est d'office de 6% (brut) pour cette année-là.
- Si au moins une des 20 actions a perdu plus de 30% par rapport à son niveau de départ, le coupon est nul pour cette année-là.

Le **dernier coupon** est associé à la performance finale du panier des 20 actions **ET** aux coupons précédemment distribués.

- Son montant sera égal à la **différence positive** entre
- la performance finale du panier (soit la moyenne des 20 performances positives et négatives enregistrées par les actions, plafonnées chacune à 70% à la hausse) et
 - la somme des 5 coupons distribués précédemment.

L'objectif du dernier coupon est double: faire amplement participer l'investisseur à la hausse potentielle du panier d'actions à l'échéance et compenser d'éventuels coupons antérieurs nuls.

Le montant de cet ultime coupon sera déterminé par la performance finale du panier.

En théorie, il sera compris entre 0%, si la différence entre la performance finale du panier et la somme des 5 premiers coupons distribués est nulle ou négative, et 70%, si toutes les actions du panier enregistrent une performance finale d'au moins 70% (plafond) et qu'aucun coupon n'a été distribué précédemment.



Comment souscrire?

La période de souscription court du 15 juillet à 9h00 au 14 août 2009 à 16h00. Une clôture anticipée est toutefois possible en cas de modification des conditions de marché ou de sursouscription. Les principales caractéristiques de cette émission ainsi que les informations pour obtenir le prospectus se trouvent au verso.

Vous pouvez souscrire à ces nouveaux titres via **PC banking ou Phone banking** (au 02 433 40 32), ainsi qu'aux guichets de toute agence BNP Paribas Fortis. Pour tout renseignement complémentaire, contactez le Service **Clients au 02 433 40 32** ou consultez notre site www.fortisbanking.be/emissions (cliquez ensuite sur "émissions en cours").

Principales caractéristiques de cette émission



Description

Emetteur: Fortis Luxembourg Finance SA, filiale de Fortis Banque SA.

Garant: Fortis Banque sa.

Rating du garant: A1 (Moody's), AA- (Standard & Poor's), AA- (Fitch).

Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une obligation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

Titres

- Valeur nominale: 1.000 EUR.
- Montant de l'émission: minimum 1 million EUR et maximum 50 millions EUR.
- Code ISIN: XS0439818112 - Série 605.
- Titres scripturalisés représentés par un titre collectif. Pas de livraison matérielle possible.
- Titres non subordonnés régis par le droit anglais.
- Cotation: Bourse de Luxembourg (voir "Risques" ci-dessous, et notamment le risque de liquidité).



Profil d'investisseur

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, ces titres sont destinés à l'investisseur présentant un profil de risque **défensif à dynamique**. Ils peuvent néanmoins convenir pour des portefeuilles diversifiés répondant à un autre profil. Plus d'informations sur les profils de risque sur www.fortisbanking.be/epargneretplacer (cliquez ensuite sur "Etablir votre profil d'investisseur"). Il est recommandé aux investisseurs de vérifier si cet investissement est approprié compte tenu, notamment, de leurs connaissances et de leur expérience en matière financière, de leurs objectifs d'investissement et de leur situation financière. En cas de doute, ils sont invités à consulter un spécialiste en conseils financiers et fiscaux et, le cas échéant, à s'abstenir d'investir.



Durée

Date d'émission et de paiement: 21 août 2009.

Prix d'émission: 102% de la valeur nominale (incluant une commission de 2%, à charge de l'investisseur particulier).

Date d'échéance: 21 août 2015, soit une durée de 6 ans.

Prix de remboursement: 100% de la valeur nominale à l'échéance.



Rendement

- Les coupons annuels sont variables et non certains. Dans le pire des cas, il se pourrait qu'aucun coupon ne soit distribué. Leur distribution éventuelle est prévue le 21 août de chaque année.
- Les 5 premiers coupons seront soit de 6%, soit nuls en fonction des évolutions individuelles de 20 actions internationales (voir mode de calcul au recto).
- Le montant du dernier coupon sera égal à la différence positive entre la performance finale du panier des 20 actions, plafonnée à 70%, et le résultat de la somme des 5 coupons précédemment payés (voir mode de calcul au recto).
- Le rendement interne brut variera entre un minimum de -0,33% et un maximum de 9,948%.
- Valeur initiale de chaque action: cours de clôture du 18 août 2009.
- Niveaux intermédiaires et final de chaque action: cours de clôture du 5ème jour ouvrable précédant le 21 août.



Frais

Service financier: gratuit auprès de l'agent payeur BNP Paribas Fortis en Belgique.

Conservation en compte-titres: gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.

Il appartient aux investisseurs de s'informer quant aux frais que pourraient leur réclamer d'autres établissements financiers.



Fiscalité

Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique: les revenus de titres de créances étrangers encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB): pas de TOB sur le marché primaire; TOB de 0,07% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 500 EUR par opération).



Risque

En cas de défaut de l'émetteur et du garant, le détenteur d'une obligation supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance. Par ailleurs, le cours de l'obligation peut fluctuer en fonction de différents facteurs tels que la santé financière de l'émetteur, l'évolution générale des taux d'intérêt, l'évolution des actions sous-jacentes et la volatilité des marchés. Rien ne garantit en outre le développement d'un marché actif permettant la négociation de ces titres. Le marché peut s'avérer limité et peu liquide, et il n'est pas possible de prévoir les cours auxquels ces titres pourront y être négociés. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant leur remboursement devra donc les vendre au prix du marché. Celui-ci pourra être inférieur ou supérieur à la valeur nominale.

Pour obtenir plus de détails sur les facteurs de risque, nous invitons les investisseurs à lire attentivement le Prospectus de Base et les Final Terms, et à considérer la décision d'investir dans les titres à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Facteurs de risques". Il leur est aussi recommandé de consulter notre Brochure d'information - Instruments financiers" disponible en agence ou sur le site www.fortisbanking.be/epargneretplacer (rubrique "Mifid" dans Infos complémentaires).



Documentation

Prospectus: le prospectus de base daté du 17 juin 2009, approuvé par la CSSF, et les Final Terms datées du 13 juillet 2009 (ensemble le "Prospectus") sont à disposition aux guichets de toute agence BNP Paribas Fortis, sur simple appel au 02 433 40 32 ou sur le site www.fortisbanking.be/emissions (cliquez ensuite sur "émissions en cours"). Un résumé en français du Prospectus de base est également disponible.

Offre: le présent document est rédigé dans le cadre de l'offre publique en Belgique. Les restrictions de vente applicables à l'EMERGING GROWTH NOTE 2 sont reprises dans le Prospectus.

Le présent document est une information commerciale. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements. Le présent document est établi sur base du prospectus (voir ci-dessus) et est fourni à titre purement informatif. En cas de divergence entre le présent document et le prospectus, les informations contenues dans le prospectus prévaudront. L'information contenue dans le présent document ne constitue pas de conseil en investissement. Pour plus d'informations sur les risques liés au type d'instrument financier dont traite le présent document, veuillez vous référer à notre "Brochure d'information - Instruments financiers" disponible dans toute agence BNP Paribas Fortis.